COMMUNE D'ARNAUD-GUILHEM CONSEIL MUNICIPAL

du neuf mars deux mille dix huit

COMPTE RENDU

<u>Présents</u> :, CASTELLE Lydia, PIERRA Cha	antal, PUISSEGUR Georges, , TAVASANI David,
VIALATTE Jean-Pierre, CASTELLE Cécile,	BOULET Jean-Louis, FOCH Didier,
SUFFRAN Patricia,	
Excusés: SALLES Laurent pouvoir à	Absent:
PUISSEGUR Georges,	
VINSONNEAU Rose pouvoir à	
CASTELLE Lydia,	
<u>Président de séance :</u>	Secrétaire de séance :
Jean-Pierre VIALATTE	David TAVASANI

- Ordre du Jour:
- Monsieur le Maire demande le rajout de Délibération au Conseil municipal concernant

l'engagement de dépenses pour la création d'un ossuaire au cimetière et l'engagement de dépenses pour le pavoisement du monument aux morts et de la mairie

- Préparation du Budget 2018
- Délibération pour la prise de compétence supplémentaire par la communauté de communes Cagire Garonne Salat pour l'action culturelle
- Délibération sur la motion sur la réduction du budget de l'agence de l'eau
- Attribution d'une subvention de parrainage pour la participation au concours des meilleurs ouvriers de France
- Questions diverses

Ouverture du conseil municipal à 21h05

Le quorum est atteint

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 février 2018

Sujet 1:

Budget 2018

Présentation du projet

Excédent de fonctionnement reporté, Dépenses de fonctionnement, Recettes de fonctionnement, Dépenses d'investissement

Débat sur les taxes habitations, foncières et foncières non bâties de 2% ,2.5% et 3% seront proposées au vote du budget

Sujet 2:

Délibération pour la prise de compétence supplémentaire par la communauté de communes Cagire Garonne Salat pour l'action culturelle

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du fait que le conseil communautaire de la communauté de communes Cagire Garonne Salat a, lors de sa séance du 15 février 2018, délibéré afin de prendre la compétence supplémentaire « action culturelle » comme rédigée ci-dessous aux statuts de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la compétence supplémentaire « action culturelle » est rédigée ainsi :

Dans les domaines du spectacle vivant, de la lecture publique, des arts visuels, des arts plastiques et du patrimoine, dans une démarche d'éducation populaire et dans le respect des droits culturels de chacun la Communauté de communes poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à la culture et à l'éducation artistique de l'ensemble des publics,
- Soutenir la création, la pratique et l'éducation artistique,
- Soutenir les initiatives culturelles locales.
- Soutenir la création de lien social au travers de la culture,
- Développer le maillage du réseau des acteurs culturels du territoire,
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire,
- Préserver, valoriser et promouvoir le patrimoine du territoire.

DECISION:

Le conseil municipal AJOUTE la compétence supplémentaire « action culturelle » comme rédigée ci-dessus aux statuts de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat,

Le conseil municipal AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Sujet 3:

• Délibération sur la motion sur la réduction du budget de l'agence de l'eau

Les parlementaires sur proposition du gouvernement ont adopté l'article 54 de la loi de finances 2018. Il institue une contribution annuelle des agences de l'eau au profit de l'Agence Française de la Biodiversité et de l'Office National de la chasse.

La réduction du budget de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est financée par les redevances payées par les consommateurs. Le prélèvement de 66 millions d'Euros soit 20 % du budget global de l'Agence constitue un véritable détournement.

Les conséquences se traduiront par une baisse des subventions et vont impacter les programmes d'investissements en matière d'eau et d'assainissement pour nos collectivités.

Ces réductions remettent en question le principe selon lequel « l'eau paye l'eau », fondement de la politique mise en place dans les années 1960 par les comités de bassin et les agences.

Ces décisions vont impacter la qualité de l'eau, les mesures pour les économies de consommations, l'amélioration des ressources en eau, au regard d'enjeux qui appellent un effort accru pour répondre au déficit constaté dans tous les bassins versants et au changement climatique.

Le conseil communautaire s'adresse au gouvernement et aux parlementaires pour exiger une modification de la loi de finances conforme aux enjeux vitaux que représentent la qualité, la quantité des ressources en eau pour répondre aux besoins des populations dans les prochaines décennies.

Pour : 11	
Contre: 0	
Abstention : 0	

Sujet 4:

Délibération autorisant Monsieur le maire à engager les dépenses pour la création d'un ossuaire au cimetière (modification de délibération du 27.11.2017) pour la somme de

1012.50euros HT, 1215,00euros TTC, tva 20% 202.50euros

Pour : 11	
Contre: 0	
Abstention: 0	

Sujet 5:

Délibération autorisant Monsieur le maire à engager les dépenses pour le pavoisement du monument aux morts et de la mairie pour la somme de

Montant HT: 749,90 Montant TVA20%: 149,98 Montant TTC: 899,88

LOT 3 DRAP.80X120
1.BBR 1 Europe 1 Occitanie
ECUSSON LIBERTE EGALITE FRATERNITE
DRAPEAU MAILLE FRANCAIS 60X90
ECUSSON TRICOL.PVC RF + PALMES
GUIRL.PLAST.FR.10M 20P.20X30
PORTE-DRAPEAU MURAL 3 PL.D.19
BUSTE MARIANNE DUBOIS BLANC 55CM

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Sujet 6:

Attribution d'une subvention de parrainage pour la participation au concours des meilleurs ouvriers de France

Délibération autorisant Monsieur le maire à verser une subvention de parrainage de 50.00 euros à l'association des meilleurs ouvriers de France dans le cadre d'une participation d'un candidat Arnaud-Guilhemois.

_	
	Pour : 11
	Contre : 0
	Abstention: 0

Questions diverses

Fin du conseil municipal à 23h00